



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 66851

Texte de la question

M. Robert Lecou demande à Mme la ministre déléguée aux affaires européennes de lui donner des indications sur l'avenir des aides européennes pour les zones actuellement classées en objectif deux. L'élargissement de l'Union européenne et les contraintes budgétaires vont nécessairement amener une réduction du montant global des aides européennes à destination de la France. Il souhaite savoir la position de la France sur ce sujet, en particulier sur les critères qui vont être retenus pour l'attribution de ces aides versées au titre des politiques régionales, ainsi que le nouveau zonage. Il souhaite connaître si le Gouvernement français se positionne en faveur d'un redécoupage et d'une réduction des zones éligibles, ou sur un maintien des zones actuelles avec diminution des aides versées. Il souhaite enfin avoir des informations sur l'incidence des réformes envisagées sur les aides européennes en faveur des zones du département de l'Hérault actuellement classées en objectif deux.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention de la ministre déléguée aux affaires européennes sur la répartition future des fonds structurels européens à partir de 2007. Le Gouvernement attache la plus grande importance à la politique de cohésion. Il s'agit de l'une des grandes politiques de l'Union, dont la vocation après 2007 sera principalement de réduire les écarts de développement avec les nouveaux États membres, mais aussi de contribuer sur tout le territoire de l'Union à la mise en oeuvre des objectifs de Lisbonne, à travers l'objectif de compétitivité. Cela suppose de prévoir une intervention significative dans les régions de l'Union après 2006 pour prendre le relais des actuels objectifs 2 (reconversion économique et sociale) et 3 (éducation, formation et emploi), dont plusieurs de nos régions bénéficient actuellement. Le Gouvernement veille également à ce que soit prise en compte la situation spécifique des « régions ultra-périphériques » de l'Union européenne. Malgré son engagement, la présidence luxembourgeoise a échoué à obtenir un accord sur les perspectives financières 2007-2013 lors du Conseil européen des 16 et 17 juin dernier. En ce qui concerne plus particulièrement la mise en oeuvre de la stratégie de Lisbonne, le dernier compromis présenté par la présidence et que la France et la grande majorité des États membres étaient prêts à accepter comprenait une forte augmentation des dépenses de croissance et de recherche (+ 33 % par rapport à 2006, avec en plus la perspective de création d'une facilité BEI d'un maximum de 10 milliards d'euros). Quelques États membres ont cependant refusé ce dernier compromis. La France souhaite que l'Union puisse parvenir le plus tôt possible à un accord, qui ne pourra être atteint que s'il prévoit un juste partage du financement des politiques communes dans l'Europe élargie. Ceci suppose de remettre en cause le mécanisme du rabais britannique, qui aboutit à exonérer le Royaume-Uni de sa part dans le financement de l'élargissement. Il importe de poursuivre les négociations sur la base des travaux de la présidence luxembourgeoise, comme en est convenu le Conseil européen.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lecou](#)

Circonscription : Hérault (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66851

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 juin 2005, page 5714

Réponse publiée le : 26 juillet 2005, page 7357